

☎ 01.34.87.43.59

✉ mairie.autouillet@orange.fr



AUTOUILLET

La Mairie d'Autouillet organise en partenariat avec la jardinerie Poullain le

Concours des Jardins 2017 **COULEURS d'AUTOMNE** à Autouillet

Plantez, semez, participez !

Gagnez de nombreux lots pour continuer à embellir votre jardin : rosiers, vivaces, arbustes...



Inscrivez-vous en Mairie ou mairie.autouillet@orange.fr jusqu'au 11 septembre



Règlement du concours communal des Jardins Fleuris

2017 Deuxième Edition



Pour la deuxième année, en partenariat avec la Jardinerie Poullain, la Mairie d'Autouillet organise un Concours des jardins. Cette édition aura pour thème les COULEURS D'AUTOMNE. Une attention particulière sera portée à la présence d'arbres et de végétaux au feuillage coloré à cette saison.

La **Commission des fleurs d'Autouillet** sera présidée par Arlette Lhériau (*ancien maire*) et composée de Denis Wurtzer (*conseiller municipal*), Pierrette Ponchet (*habitante d'Autouillet*), Françoise Pommet (*Pommet Jardinier*).

Nous demandons aux concurrents de bien vouloir respecter le présent règlement afin que tous aient la même chance d'obtenir les meilleurs prix. La Commission des fleurs vous remercie de respecter ces quelques préconisations :

1/ Les inscriptions auront lieu jusqu'au 11 septembre 2017.

L'inscription est gratuite. Il suffit de téléphoner ou de passer à l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture, ou encore de s'inscrire sur l'accueil du site du village : www.autouillet.fr

2/ Le concours est exclusivement réservé aux habitants de la commune d'Autouillet.

3/ Le concours concerne toutes les plantations visibles depuis l'espace public ; il est ouvert pour 2 catégories :

1. Fleurissement des façades, rebords de fenêtres, entrées, portails, etc.

2. Jardins de devant

4/ Les plantations doivent pouvoir être admirées de la rue.

5/ Les fleurs artificielles sont interdites

6/ Deux visites par les membres du jury auront lieu à partir de la mi-septembre. Chaque membre du jury attribue une note sur 20 à chaque visite. Le classement final s'établit ensuite en faisant la moyenne des deux.

7/ La date à laquelle le jury effectue sa première tournée n'est pas communiquée aux participants.

Le jury se donne le droit de reclasser le participant dans l'une ou l'autre des catégories si cela est nécessaire. Le jury effectuera un deuxième et dernier passage pour valider son choix.

8/ Les membres du jury tiennent compte de différents critères :

- Harmonie des couleurs, originalité
- Choix des espèces et entretien
- Qualité générale du cadre environnant
- Bonne visibilité depuis la rue

9/ Il est demandé aux participants d'accrocher une affichette de façon à ce qu'elle soit visible de la rue. Elle sera transmise par la Mairie lors de l'inscription au concours. Celle-ci permet d'identifier les participants du concours 2017.

10/ La remise des prix s'effectuera samedi 11 novembre prochain dans le jardin de l'église.



Les lauréats seront au nombre de 3 dans chaque catégorie.

De nombreux lots seront offerts pour continuer à embellir vos jardins : rosiers, vivaces, arbres et arbustes, bulbes...